

53515

# Tige flexible inox, Ø5 mm, 755 mm, Blanc



Tige flexible pour nettoyer les conduites coudées telles que les jauges des grandes cuves et les flexibles de transfert. Compatible avec les têtes d'écouvillon Vikan (5354x, 5356x, 5365x, 5368x et 5391x). Raccordée via un pas de vis, possibilité d'extension par rallonges de 750 mm à l'aide du produit réf. 5346

# Données techniques

Article Numéro	53515
Matériau	Acier inoxydable (AISI 304) Polypropylène Acier inoxydable (AISI 303)
Conforme au 1935/2004 (CE) sur les matériaux agréés contact alimentaire <sup>1</sup>	Oui
Fabriqué selon le Règlement EU 2023/2006/EC relatif aux Bonnes Pratiques de Fabrication.	Oui
Matériau agréé FDA (CFR 21) <sup>1</sup>	Oui
Conforme à la Réglementation UK 2019 No. 704 sur les matériaux aptes au contact alimentaire	Oui
Satisfait à la réglementation REACH (CE) n° 1907/2006	Oui
Complies with California Proposition 65	Oui
Conformité Halal et Casher	Oui
PFAS, Phtalates et BPA ajoutés volontairement	Non
Quantité par Carton	10 Pcs.
Quantité par Palette (80 x 120 x 180-200 cm)	1500 Pcs.
Quantité par couche (Palette)	40 Pcs.
Colis Longueur	970 mm
Colis Largeur	130 mm
Colis Hauteur	68 mm
Diamètre du produit	5 mm
Longueur	755 mm
Largeur	5 mm
Hauteur	5 mm
Poids net	0,12 kg
Poids carton (Recycling symbol "20" PAP)	0,024 kg
Tare total	0,024 kg
Poids brut	0,14 kg
Mètre cube	1,9E-05 M3
Température de stérilisation recommandée (autoclave)	121 °C
Température max. de nettoyage (Lave-vaisselle)	93 °C
Température max. d'utilisation (pour contact alimentaire)	100 °C
Température max. d'utilisation (pour contact non-alimentaire)	100 °C
Température d'utilisation min. <sup>3</sup>	-20 °C
Température de séchage max.	120 °C
PH min. en concentration d'utilisation	2 pH

<b>PH max. en concentration d'utilisation</b>	10,5 pH
<b>Code GTIN-13</b>	5705020535154
<b>Code GTIN-14</b>	15705020535151
<b>Code de marchandise</b>	72230091
<b>Pays d'origine</b>	Denmark

Avant utilisation, les nouveaux équipements doivent être nettoyés, désinfectés et stérilisés et toutes les étiquettes doivent être retirées, conformément à l'usage prévu, en distinguant par exemple les zones de production alimentaire à risque élevé des zones à risque faible, les zones hospitalières générales des unités de soins intensifs, etc.